

[Sylvain Laurens](#), « "Pourquoi et comment poser les questions qui fâchent ? " Réflexion sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec les imposants » in *Genèses*, n° 69, 2007, p. 112-127.

# « “Pourquoi” et “comment” poser les questions qui fâchent ? » Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des « imposants »

*Sylvain Laurens*

pp. 112-127

**M**algré une série de publications consacrées à ce sujet dans les années 1990 (par exemple, Chamboredon *et al.* 1994; Cohen 1999a), les difficultés soulevées par la conduite d'entretiens auprès des « dirigeants », constituent toujours un angle mort des manuels et des articles de méthode. Alors que l'entretien est une technique pourtant utilisée très largement dans nombre de recherches se réclamant de l'analyse des politiques publiques, peu de publications ont eu véritablement pour objet de revenir sur ce qui reste encore très largement – notamment en science politique – un véritable « impensé méthodologique » (Bongrand et Laborier 2005). Si les cas où l'asymétrie sociale joue en faveur de l'enquêteur ont fait, au contraire, l'objet d'amples développements, les réflexions récentes sur les « enquêtes en milieu difficile » ont surtout porté sur les cas où les enquêtés étaient désaffiliés et démunis ou bien sur les terrains extrêmes où l'enquêteur se met lui-même en danger physique (Amiraux et Cefai 2002; Boumaza et Campana 2007). Au terme d'une recherche comportant la conduite d'une soixantaine d'entretiens auprès de différents hauts fonctionnaires et responsables politiques (en

poste, mais aussi parfois à la retraite), l'ambition de cet article est donc de revenir sur les questions de méthode que posent invariablement les entretiens avec les dirigeants – questions négligées, où se joue pourtant la capacité des chercheurs en sciences sociales à intégrer dans leur analyse l'efficacité propre des activités sociales conduites dans le champ du pouvoir.

Pour ce faire, notre propos s'articulera en trois moments et ne se limitera pas à la simple méthodologie de l'entretien, pour aborder aussi la question de l'utilisation de celui-ci dans le travail d'écriture. Après avoir souligné le caractère parfois clivé de la littérature existante, nous reprendrons, dans un premier temps, le dialogue en pointant, dans l'ordre d'apparition, la série d'obstacles qui se sont posés au cours de la construction de notre propre objet. Nous plaiderons alors notamment pour une forme d'enquête qui ne dissocie jamais la conduite d'un entretien semi-directif d'une forme d'« objectivation participante » (Bourdieu 2003) et qui ne le sépare pas des autres techniques d'enquête mobilisées, afin de ne pas le cantonner dans un rôle purement « informatif ». À cette fin, nous détaillerons, dans un second temps,

l'utilisation qui peut être faite des pièces d'archives dans le cours même de l'entretien afin d'objectiver, tout à la fois, la relation d'enquête et les interprétations préalables que l'enquêteur avait pu formuler à partir des traces du travail administratif. Après avoir ainsi souligné – sur des exemples précis d'interactions – tout l'intérêt que peut représenter la manipulation d'archives voire de l'outil statistique dans le cadre même de l'entretien, nous terminerons alors par l'évocation de trois problèmes méthodologiques rencontrés dans le cours de cette recherche : trois dilemmes liés aux entretiens avec des « imposants », rarement abordés par les manuels et dont les attendus mériteraient pourtant à notre sens d'être discutés plus largement par les chercheurs en sciences sociales.

## Un parcours de lecture qui oblige à prendre position

Précisons pour commencer que notre recherche sur les hauts fonctionnaires et l'immigration, menée à compter de 2001, a su tirer profit des publications en sciences sociales qui ont déjà posé très largement les enjeux liés à la conduite d'entretiens où l'asymétrie sociale est inversée par rapport à la norme des recherches en sociologie.

### *Un fonds commun pour la profession*

C'est là sans doute une différence essentielle avec les années 1980 : aujourd'hui, tout apprenti chercheur qui débute une recherche incluant des entretiens avec des hauts fonctionnaires ou des « dirigeants » dispose d'une série de textes en langue française<sup>1</sup> devenus des « classiques » et qui s'offrent à lui comme un passage obligé avant d'aller sur le terrain. Fort de ces lectures, l'étudiant ou le chercheur débutant est dorénavant, pour le

moins, mis en garde. « Sociologue en position dominée » (Pinçon et Pinçon-Charlot 1997 : 29), il s'attend en pénétrant dans des lieux prestigieux à expérimenter une « intimidation par l'espace » (Chamboredon *et al.* 1994 : 126). Il y jouera le jeu du travestissement vestimentaire, anticipant sur la bonne présentation de soi qu'il devra assurer. Il sait également qu'il devra contourner les secrétaires et autres cerbères avant même d'accéder à l'entretien, que son interlocuteur contrôlera vraisemblablement les cadres de l'interaction et plus largement les cadres de l'expérience. Il aura compris, surtout, que l'on ne peut réduire, en théorie, la relation d'entretien à une « relation de communication » et qu'il sera essentiel de ne pas s'en laisser compter par ces imposants qu'il est sur le point de rencontrer. Capital accumulé par la profession dans l'expérimentation d'une pratique sociologique tournée vers la grande bourgeoisie et les dirigeants, la lecture de ces textes reste essentielle. Notre propre cheminement dans la construction d'un objet de recherche nous amène toutefois à insister d'emblée sur un point précis qui devrait guider le rapport du chercheur à l'ensemble de cette littérature préexistante : il n'y a, en effet, jamais de discours sur la « bonne » utilisation de l'entretien qui ne soit pas aussi sous-tendu par une vision de ce que serait la « bonne façon » de mener une recherche en sciences sociales.

### *Un malentendu : « On croit parler seulement des entretiens alors qu'en fait... »*

Toute personne qui s'aventure dans la littérature existante dans l'espoir d'y trouver un ensemble de conseils lui permettant d'aborder les entretiens avec des imposants ne peut qu'être frappée de prime abord par « la charge polémique de beaucoup d'articles consacrés à cette question » (Legavre 1996 : 208). Ce constat est peu étonnant si l'on sait à quel

point la méthodologie de l'entretien offre un formidable point de cristallisation des différents désaccords théoriques. À rebours de ce qui serait une lecture « à la lettre » de ces textes, précisons que les polémiques sur la « bonne façon » d'interroger les gouvernants font toujours plus que mettre à jour des divergences sur la « bonne façon » d'utiliser une technique puisée dans une boîte à outils partagée. À ce titre, l'introduction rédigée par Samy Cohen dans son ouvrage collectif *L'art d'interviewer des dirigeants* (1999b) reste sans doute un des meilleurs exemples de la manière dont des oppositions théoriques peuvent se rejouer dans ces discours méthodologiques. En effet, loin de se limiter à un état de la question, l'auteur critique longuement ce qu'il pense être un discours autoflagellateur des sociologues critiques. Le « discours sur les “dominants” et les “dominés” », écrit-il à l'endroit notamment des auteurs de « S'imposer aux imposants... » (Chamboredon *et al.* 1994), « comporte une évaluation incorrecte du rapport de forces qui s'établit entre l'enquêteur et l'enquêté et une attitude autocomplaisante à l'égard de l'infériorité de classe qui permet de justifier bien des lacunes concernant la préparation de l'entretien. La “distance sociale” est présentée comme un obstacle insurmontable, une fatalité ». Comme le laisse transparaître cet extrait, les oppositions sont, en la matière, d'autant plus violentes que la mise en équivalence entre divers textes de méthode occulte un ensemble de différences essentielles. Les divers auteurs, dont on se voit recommander généralement la lecture avant de se lancer dans un entretien avec des enquêtés en position dominante, accordent à celui-ci un rôle distinct, au sein de dispositifs d'enquête eux-mêmes fondamentalement différents.

Si on y prête attention, nombre de chercheurs souvent cités utilisent, en effet, principalement l'entretien auprès des dirigeants afin d'en apprendre le plus possible sur le

fonctionnement d'une institution, afin de retracer les linéaments d'une décision ministérielle, de repérer les personnes qui auraient le plus d'influence dans une organisation sociale donnée. Bien des malentendus et des polémiques pourraient être évités si l'on convenait à ce propos qu'il est bien sûr plus facile d'interroger les dirigeants quand on veut « démêler l'écheveau de la décision, identifier les responsables, savoir qui décide réellement », quand on cherche à accéder aux « routines organisationnelles », aux « dysfonctionnements bureaucratiques » (Cohen 1999c : 19-20) ou, encore, « à mener une approche organisationnelle de l'action collective » (Friedberg 1999 : 85). Puisqu'il ne s'agit à aucun moment de poser des questions personnelles en interrogeant par exemple les enquêtés sur leur trajectoire sociale, la relation dominants/dominés se conçoit avant tout, selon cette perspective, dans les termes d'une distance sociale qui n'apparaît alors que comme « une difficulté parmi d'autres dans la conduite d'un entretien », dont il serait possible d'atténuer les effets à condition de se préparer, d'avoir « une meilleure maîtrise du sujet » (Cohen 1999b : 12). Indissociable d'un discours sur le métier, cette position, tenue par bon nombre d'analystes des politiques publiques, ne peut cependant être recevable qu'à partir d'une perception générale de ce que seraient les relations sociales et les ressources à disposition d'un acteur social volontariste. « Vouloir relever ce défi de se mesurer à plus puissant que soi » (*ibid.* : 13) suffirait, et l'entretien supposerait alors seulement un savoir-faire particulier confinant à une forme de maïeutique.

Mais en réduisant ainsi l'objectivation de la situation d'entretien à une « rhétorique lassante et répétitive de la “violence symbolique” [qui] permet opportunément d'éviter de s'interroger sur le rôle de l'enquêteur », S. Cohen réhabilite dans le même mouvement une approche plus communicationnelle

et tactique de l'entretien qui réduit l'interaction avec les dirigeants à un «art du funambule» (*ibid.*: 11). Invité peut-être en cela par un titre d'article qui évoquait – il est vrai – plus un match de boxe qu'un effort de réflexivité permanent, cet auteur réduit le retour sur soi à une forme de narcissisme et fait de l'entretien une performance où le chercheur – seul responsable face à l'éventualité d'un échec – devrait déployer un «talent d'interviewer». Au regard de notre propre expérience, il est peut-être vrai que certains textes fondateurs insistent trop longuement sur les vexations et ne détaillent pas assez les petits actes de défiance, de résistance ou bien les possibilités de mise à distance qui peuvent entourer l'entretien. Certes, il est également possible qu'une partie de ces articles insiste peu sur la vérité finale de l'interaction: c'est «nous» qui tenons la plume et une partie de l'arrogance de certains enquêtés réside justement dans cette certitude que c'est bien les universitaires qui ont le pouvoir d'écrire un bout de l'histoire<sup>2</sup>. Mais il est relativement facile avec le recul qui est le nôtre aujourd'hui, fort de ces lectures préalables, de formuler de telles remarques. Surtout, ces critiques passent à côté de l'essentiel en occultant le fait que, chez les auteurs incriminés par S. Cohen, le retour sur l'expérience est avant tout une forme de socioanalyse: «socioanalyse de deux chercheurs en situation d'enquête» chez les sociologues de la grande bourgeoisie (Pinçon et Pinçon-Charlot 1997 : 10), réflexion «sur les non-dits qui entourent le travail de terrain» chez les auteurs de «S'imposer aux imposants...» (Chamboredon *et al.* 1994 : 114). Ainsi, ces textes ne sont pas le lieu de production d'une liste des précautions à prendre pour maîtriser une technique. Ils sont bien plutôt le produit d'une pratique sociologique qui pose comme pierre angulaire la réflexivité du sociologue sur ses propres pratiques et plaide pour le retournement constant des instruments

d'objectivation du sociologue sur lui-même. S. Cohen réduit, dès lors, l'effort de réflexivité et d'objectivation à ce qui n'est que son résultat le plus abrupt: le dévoilement de l'asymétrie face aux imposants. Une telle approche de l'entretien semble donc inévitablement occulter une question de fond: est-il possible de mener des entretiens où ne serait en jeu que la simple obtention d'informations et qui ne nécessiteraient pas eux-mêmes une forme d'objectivation de la relation à l'enquêté?

### *L'entretien purement informatif avec des dirigeants existe-t-il ?*

Effectivement, si par une double réduction, on appréhende d'une part les écrits de Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon comme des mises en garde successives et, d'autre part, l'entretien comme un art du renseignement, alors le rappel de l'inégalité de la relation d'entretien opéré par les sociologues critiques peut effectivement donner l'impression que la partie est perdue d'avance pour le chercheur. Ainsi placés dans une perspective qui prétend faire de l'entretien un défi ou une maïeutique, les discours sur la capacité des imposants à en imposer pourraient effectivement conduire à l'intériorisation anticipée d'un rapport de domination. Si cela était véritablement le propos de ces auteurs, on ne pourrait alors qu'abonder dans le sens de S. Cohen: l'anticipation d'une relation inégale, qui ne l'est pas toujours autant qu'on l'avait pressenti, peut, en effet, susciter une forme d'inhibition ou une autocensure qui nuirait à la recherche. Mais cela serait réducteur. Le retour sur soi permet, non pas de peaufiner un art, mais d'objectiver la limite des connaissances produites par un protocole d'enquête qui laisserait une trop grande place (voire une place exclusive) aux entretiens.

En effet, lorsque le sociologue fait face à des «grands bourgeois qui ont fait sentir

plus ou moins ostensiblement à l'enquêteur la faiblesse de sa position », lorsqu'il a « l'impression de ne pas être à la hauteur » (Chamboredon *et al.* 1994 : 116-122), ce qui se joue est bien plutôt sa capacité à produire une analyse qui ne soit tributaire ni d'un regard servile ou au contraire glorificateur, ni d'un biais revanchard et militant. Dans la perspective qui est celle des auteurs de « S'imposer aux imposants... », l'entretien ne vise pas à une « reconstitution des décisions », à « arracher des informations », mais nécessairement à objectiver tout à la fois l'enquêté et la relation d'enquête. Bien sûr, un tel parti pris suppose aussi le recueil d'informations factuelles ou basiques sur le fonctionnement de l'institution, sur la position de l'enquêté dans l'organigramme et sur son travail quotidien. Il suppose une attention particulière aux questions permettant de se figurer l'écart existant entre le titre et le poste (Bourdieu et Boltanski 1975). Mais il passe aussi, voire surtout, par des questions obligées qui permettent de resituer l'enquêté au-delà de son simple rôle institutionnel – des questions qui sont le plus souvent vécues par ce dernier comme des intrusions dans sa vie personnelle.

L'entretien qui porte sur les logiques organisationnelles est moins violent pour l'enquêteur et l'enquêté (en position dominante) en ce qu'il propose en fin de compte à ce dernier de se confier seulement sur son rôle institutionnel. Or il est toujours possible de trouver, quelle que soit l'institution concernée, un passeur privilégié qui sera plus ou moins disposé à « donner son milieu », laissant ainsi l'impression à l'enquêteur qu'il pénètre les coulisses d'un ministère ou d'une organisation. Mais c'est une tout autre expérience que de poser dans le même mouvement des questions qui permettront à l'enquêteur de se représenter la trajectoire sociale de l'enquêté, sa socialisation et sa sociabilité au-delà de son rôle pro-

fessionnel, et par là même son rapport à son rôle institutionnel – ce que l'enquêté est en mesure de comprendre et d'anticiper. Dès lors, l'entretien nécessite simultanément un travail sur soi et une tentative d'objectivation de l'enquêté qui est incomparable avec un entretien utilitariste dont le postulat implicite est que l'enquêteur se trouve face à des acteurs rationnels auxquels appartient la décision. C'est uniquement en raison de ces divergences théoriques et parce qu'il ne pose donc pas les « questions qui fâchent » que S. Cohen, en interrogeant des hauts fonctionnaires, n'a « personnellement jamais eu l'impression d'être confronté à un groupe uni, homogène, totalement réfractaire au questionnement, refusant une parole d'acteurs » (Cohen 1999c : 21). Lorsque la relation nouée avec les enquêtés prétend être une relation d'expert à expert, l'interaction peut même s'avérer gratifiante pour un enquêté qui se verrait « poser des questions sur ce qui lui paraît important » (Lequesne 1999 : 59).

Mais qu'en est-il vraiment lorsque le travail scientifique prétend rapporter, de façon systématique et rigoureuse, les prises de position des acteurs d'un univers institutionnel à leur propre trajectoire sociale, au volume de capital spécifique possédé relativement à celui de leurs pairs et concurrents ? Qu'en est-il notamment lorsqu'il semble nécessaire, comme cela était notre cas, de questionner un haut fonctionnaire sur ses fonctions en Algérie afin de préciser les dispositions qui auraient pu être éventuellement acquises lors d'un passage par la bureaucratie coloniale (Laurens 2006) ? N'ayant jamais dépassé le cadre de l'échange entre experts, voire – comme l'avoue Pierre Muller (1999 : 75) – n'ayant jamais interrogé un haut fonctionnaire qu'on « n'apprécie pas » et dont on n'a pas une « perception positive », il est bien sûr plus facile de ne pas rencontrer de résistances. En admettant que les entretiens soient pure-

ment informatifs, on validerait l'idée que les enquêtés puissent être des citadelles porteuses d'informations qu'il faudrait « savoir prendre » en se montrant « à la hauteur ». Cette appréhension fait porter la responsabilité d'un éventuel échec à la maladresse du débutant et occulte le fait que le contenu des propos recueillis n'est pas en apesanteur des relations sociales. Toute analyse du matériau collecté passe inévitablement par une analyse de la condition d'enquête et tout ce qui est déjà développé dans la littérature méthodologique portant sur les enquêtes en milieu populaire est bien sûr entièrement valable dans le cas d'une enquête auprès des dirigeants. Cette idée qu'il existerait des entretiens purement « informatifs » nourrit l'illusion qu'il existerait « une attitude délibérément non directive, impartiale, non engagée » (Mauger 1991 : 129-130). Or, comme nous allons essayer de le montrer désormais en détail et à partir de notre propre expérience, l'entretien avec des dirigeants ne peut être a contrario qu'une forme d'objectivation participante visant à parfaire la construction de son objet et on ne saurait admettre qu'il puisse exister d'informations qui seraient délivrées en dehors d'une relation sociale qui se tisse avec un enquêté.

### S'imposer et objectiver sa position par les archives et les questionnaires : une pratique d'entretien moins déséquilibrée que prévu

Notre travail de recherche visait à restituer le rôle des hauts fonctionnaires dans la re-politisation de l'immigration de la fin de la guerre d'Algérie à l'achèvement du septennat de Valéry Giscard d'Estaing. Donnant à voir la contribution des agents de l'État à la vie sociale, l'enjeu de ce travail était de valider,

empiriquement et sur le cas particulier de l'immigration, les acquis de travaux récents qui soulignaient à quel point les hauts fonctionnaires pouvaient être les opérateurs de la politisation de problèmes sociaux (Eymeri 2003). Une première étape importante de ce travail visait alors à montrer les transformations d'un espace administratif en charge de l'immigration et, plus particulièrement, son ennoblissement à compter des années 1960 sous l'effet de trois processus concomitants : une arrivée massive de fonctionnaires issus de l'École nationale d'administration (Ena), un redéploiement d'agents jusque-là en charge du règlement du conflit algérien et un investissement important des agents du ministère des Finances sur cet enjeu. Quatre bases de données ont été constituées, regroupant les trajectoires de plus d'un millier de hauts fonctionnaires. Couplé à l'analyse détaillée des archives des ministères et notamment des dossiers de carrière, l'outil statistique permettait déjà de retracer, très largement, les transformations de fond qui ont pu toucher durant cette période les bureaux des ministères liés à l'encadrement de l'immigration. Dans le cadre de ce dispositif d'enquête et venant trente ans après les faits, l'entretien semi-directif aurait pu, dès lors, ne se voir confier qu'un rôle accessoire par rapport aux autres instruments d'enquête. Il aurait été notamment possible de se contenter de questionner simplement une dizaine d'anciens dirigeants sur les logiques organisationnelles ayant conduit à telle ou telle décision (la suspension officielle de l'immigration de juillet 1974, par exemple, ou bien la décision de permettre le regroupement familial). Or, au-delà de nos espérances initiales, une soixantaine d'entretiens a pu être menée avec des fonctionnaires-gouvernants en poste ou à la retraite. Si certains furent assez courts, nous obligeant à arracher aux enquêtés ce « temps rare et précieux que l'on vous sacrifie » (Pinçon et Pinçon-Charlot 1991 : 120), ces entretiens

apparaissent rétrospectivement comme des moments essentiels dans la progression de l'enquête. Leur durée variait entre cinquante minutes pour les plus courts (les premiers) et plus de quatre heures pour les plus longs. Comparées à d'autres recherches sur « les élites » – notamment américaines où les chercheurs détaillent longuement leurs difficultés et avouent des entretiens de vingt minutes (Brown *et al.* 1990) – ces durées semblent donc plutôt dépasser la moyenne. Cette parole plus libérée s'explique sans doute en partie par le fait qu'un tiers de nos enquêtés étaient à la retraite et faisaient preuve parfois d'une relative distance vis-à-vis de leurs rôles institutionnels.

Conduits à partir de pièces issues des archives, ces entretiens répétés n'étaient pour autant ni des « interviews », ni un recueil d'informations sur les décisions. Menés moitié au domicile des enquêtés, moitié dans leurs bureaux ministériels, ils ont d'abord donné la possibilité de confronter certains de leurs auteurs avec les traces du travail administratif laissées dans les archives, voire d'aborder frontalement l'imbrication entre intérêt privé et intérêt public chez certains de ces agents. Ensuite, ils ont permis de mettre la main sur des fonds d'archives privées, de compléter les bases de données statistiques, de travailler les effets de la multipositionnalité de certains très hauts fonctionnaires sur la marche de l'État. Enfin, ces interactions nous ont conduit à nous interroger en retour sur les impensés militants ou dénonciateurs d'une telle recherche. Elles ont mis, en effet, en résonance le caractère parfois artificiel des questions posées avec les réalités quotidiennes, souvent prosaïquement carriéristes, décrites par certains enquêtés. Elles ont sans cesse rappelé la capacité des personnes rencontrées à dissimuler certains éléments ou simplement à esthétiser leur propre trajectoire en anticipant les tentatives d'appréhension sociologique de leur parcours.

### *Jouer la vérité de l'historien contre la vérité du témoin : la manipulation d'archives durant l'entretien*

Les discours sur l'objectivation ne sont pas des exercices de style mimant la réflexivité, ils ont des effets scientifiques bien réels (Bourdieu 2003 : 49). Si l'on appréhende l'entretien comme un moment parmi d'autres d'un processus d'objectivation permanent, alors la mobilisation des autres outils de cette objectivation dans la conduite même de l'entretien apparaît comme tout à fait légitime. La mobilisation des archives a notamment pour effet de transformer les cadres de l'expérience à plusieurs niveaux. Elle ne fait pas qu'instituer la parole de l'enquêteur en parole d'historien (généralement beaucoup plus légitime aux yeux des enquêtés que celle du sociologue). Elle permet également d'orienter les discours des enquêtés vers un questionnement sur les pratiques passées.

Les traces laissées par le travail administratif pouvant difficilement être occultées par l'enquêté, leur exhumation permet, en effet, et même si le discours produit sur les pratiques est tenu rétrospectivement, de confronter deux registres de vérité : celui qu'assume provisoirement l'enquêteur en se faisant le gardien de la réalité historique telle qu'elle transparait des archives, et celui auquel prétend l'enquêté en vertu de son expérience particulière. Dans le cas de notre recherche, les enquêtés pouvaient lancer de longues discussions sur ce que devrait être une politique d'immigration aujourd'hui ou selon un idéal intemporel. La manipulation d'archives obligeait au contraire, et dans un double mouvement, l'enquêté à se prononcer sur ses propres pratiques à partir de documents qu'il avait lui-même rédigés et l'enquêteur à se poser des questions sur les interprétations qu'il avait pu tirer préalablement de ces documents. Nous citerons pour

exemple cet extrait d'un entretien conduit avec Pierre G., ancien administrateur civil de la Direction de la population et des migrations (DPM). Alors qu'en début d'entretien celui-ci avance l'idée qu'il n'y aurait pas au sein de sa direction, depuis le début des années 1970, de réflexion macro-économique relative à la situation des migrants sur le marché du travail, je contre-argumente en précisant que plusieurs notes trouvées dans les archives (et datées pour certaines de 1967) attestent le contraire. J'évoque alors notamment avec lui son déplacement à Bonn en 1972 pour un colloque européen :

« Donc le contenu [de vos notes pour le congrès de Bonn] entend démontrer qu'il y a quand même une substitution de la main-d'œuvre nationale à la main-d'œuvre étrangère dans certains secteurs et que cela entraîne une diminution des gains de productivité... et que, par rapport à l'exemple allemand, il faudrait peut-être fermer les frontières...

– Non, non, c'était pas l'esprit du tout. Bonn c'était du tourisme. Mais c'est vrai que j'avais complètement oublié cette réunion de Bonn... (je lui tends ses propres notes) [Le conseil] avait un vieux chantier sur le statut juridique du travailleur migrant. Mais la question des mouvements de migration n'était pas traitée. L'approche macro-économique n'était pas traitée non plus. On était à un niveau plus basique. Les Italiens poussaient à l'égalité juridique en gros... entre travailleurs migrants et travailleurs nationaux... (Lisant ses propres notes).

– Donc il y a quand même une certaine logique macro-économique dans la présentation...

– Oui mais c'était dans la présentation, le débouché de tout ça était... c'était la situation juridique du travailleur migrant... attendez... (finissant de lire) ah oui! ça, c'est ce que vous disiez...

– Effectivement cela m'intéresse ce que vous dites parce que l'historien n'a que le

produit fini. Alors si vous me dites que ce n'était qu'un prétexte pour parler d'autres choses...

– Non ce n'est pas un prétexte, c'était... c'était pas le sujet central. C'est-à-dire que quand je disais tourisme... c'est-à-dire que ... (citant sa propre note) voilà : "on peut se demander si les immigrés ne contribuent pas à accélérer le délaissement de certaines tâches par les nationaux"... (Nuançant sa position) C'était vrai que la politique du CNPF<sup>3</sup> était celle-là et que nous étions... C'était un peu un sujet miné<sup>4</sup>.

La mobilisation de notes administratives permet de confronter les souvenirs aux traces du travail administratif mais surtout de réinscrire assez sûrement l'entretien dans un questionnement sur les pratiques. Mais précisons bien ici que la finalité de l'utilisation des archives n'est pas seulement coercitive. Il ne s'agit pas de prendre à bon compte une revanche de classe ou de rappeler à l'ordre l'enquêté, mais bien plutôt de prendre au sérieux les écarts entre le rapport au rôle tel qu'il peut transparaître des souvenirs de l'enquêté (comme ici l'idée qu'il ne s'agissait que de tourisme) et la réalité des discours tenus à l'égard des migrants dans ces arènes internationales. Ce type d'interactions peut permettre de comprendre plus précisément la façon dont est appréhendé un rapport au rôle (ici avec un certain détachement visiblement), là où la pièce d'archives en tant que telle ne nous renseigne que sur un discours d'institution.

Si une telle utilisation des notes administratives a pu parfois surprendre, elle a été généralement bien reçue. Ce procédé n'a, en effet, pas nécessairement été vécu sur un mode accusateur par nos interlocuteurs, mais plutôt comme une preuve supplémentaire de l'intérêt que l'enquêteur portait à ce qu'avait été leur quotidien. C'est notamment le cas dans cet autre extrait d'entretien où je questionne le conseiller d'État, Michel

Massenet, sur une période d'incertitude statutaire. Alors que les archives attestent qu'il cherche, vers 1966, à faire rattacher son poste d'action sociale en faveur des migrants algériens au Premier ministre plutôt qu'au ministère du Travail, l'entretien permet de donner à voir ce qui était en jeu très concrètement dans certaines interactions avec des responsables politiques :

« Mais vous vous n'étiez pas à 100% pour cette solution-là [d'un rattachement au ministère du Travail] si je me souviens bien. (Je sors une pièce d'archives : une note qu'il a rédigée en 1966). À ce que je lis là ... hypothèse : vous faites trois hypothèses... »

– (Il se saisit du document) C'est dans quoi ça ?

– C'est une note que vous rédigez en 1966.

– Oui.

– Vous faites plusieurs hypothèses dont celle du ministère du Travail et vous dites que par rapport aux préfets notamment cela poserait un problème.

– (Il lit sa propre note) Oui, oui.

– Vous étiez pour un rattachement au ministère des Affaires sociales ou est-ce que vous préféreriez votre statut précédent ?

– *Je voulais augmenter mes pouvoirs.* C'était mieux via les Affaires sociales parce que je connaissais Jean-Marcel Jeanneney qui avait été mon prof à Sciences-po et je me doutais qu'il n'y aurait pas d'interposition du cabinet entre moi et le ministre<sup>5</sup>. »

Ici l'exhumation des notes rédigées à l'époque permet de se représenter la situation qui était celle de l'enquêté dans le cadre d'un moment d'incertitude administrative (« je voulais augmenter mes pouvoirs ») et autorise l'enquêteur à poser frontalement la question de l'imbrication de l'intérêt privé et de l'intérêt public chez les très hauts fonctionnaires. Bien entendu, la parole de l'enquêté n'est pas ici plus qu'ailleurs la vérité révélée sur les relations sociales passées. Mais cette interaction rend néanmoins possible la prise en compte,

dans le langage qui est celui du groupe social étudié, du rapport aux fonctions propre à un conseiller d'État qui tente de maintenir ses prérogatives au sein d'un espace de luttes administratif. Ce type d'objectivation peut se faire à partir de relances classiques et sans archives. Mais la manipulation des documents – sans être exempte d'une forme de violence vis-à-vis de l'enquêté – permet de replacer, presque à coup sûr, l'interaction sur le plan d'un questionnement sur les pratiques bureaucratiques, là où la tendance généralement observée chez les enquêtés était de monter en généralité très vite sur les grandes orientations qu'ils pensaient avoir impulsées.

*Le prétexte statistique : un autre moyen de procéder à des incursions franches dans le quotidien et la sphère privée*

Difficile, dans le cadre d'un entretien arraché à un ancien ministre, calé sur l'agenda entre deux autres rendez-vous d'une heure, de poser ouvertement des questions sur la socialisation primaire et la famille. Sollicité pour un entretien au nom de leurs fonctions passées, les enquêtés sont ordinairement et logiquement enclins à maintenir fermement la « distinction entre domaine public et domaine privé » et affichent effectivement presque toujours une « répugnance à déborder le cadre professionnel » (Chamborédon *et al.* 1994 : 129-130). Une des possibilités qui s'offre alors concrètement à l'enquêteur est de tenter, par des relances successives, de couper systématiquement la parole à l'enquêté dès qu'il est question « d'amis » ou « de relations » afin de faire expliciter la nature de liens de sociabilité qui ne sont souvent qu'esquissés en pointillé. Mais ces coupures sont toujours délicates et obligent l'enquêté à expliciter ce qui devrait professionnellement rester dans le silence. Elles sont généralement mal vécues par l'enquêté et ne sont d'ailleurs souvent pas suffisantes pour procéder à de véritables

incursions dans ce que ce dernier considère comme sa sphère privée. Pour contourner de façon plus décisive ces résistances à l'objectivation, un des moyens est là aussi de ne pas isoler artificiellement – et comme on a trop tendance à le faire – l'entretien du travail statistique. Si, une nouvelle fois, on appréhende l'enquête comme un ensemble de techniques successives permettant de procéder à une même objectivation, alors il est sans doute naturel de faire jouer également dans l'interaction l'autorité quasi positiviste que confère la conduite d'une enquête statistique et la mise en place d'une base de données qu'on est en train de constituer. Feignant d'en terminer avec l'entretien, je prétextais généralement – ce qui était en grande partie faux puisque j'avais déjà des données via le *Who's Who* et les dossiers de carrière – la mise en place d'une base de données statistiques anonymes pour justifier des questions beaucoup plus personnelles. Cela fut notamment le cas lors d'un entretien avec cet autre énarque, ancien administrateur de la DPM :

- « Alors pour finir j'ai juste quelques questions, quelques dernières questions. Je fais une base de données où j'entre un peu des données sur les différents hauts fonctionnaires que je rencontre. C'est pour faire de la statistique, après c'est anonyme bien sûr.
- Oui, oui.
  - Alors, lieu et date de naissance ? (il rit)
  - Oui, c'est de la stat pure...
  - Aucun problème.
  - Alors, où êtes-vous né ?
  - Le 12 mars 1942 à Neuilly-sur-Seine.
  - La profession de votre père et de votre mère ?
  - Mes parents étaient commerçants.
  - À Neuilly ?
  - Non à Suresnes [...]
  - Et du coup vous avez fait vos études primaires...
  - À Suresnes.
  - Dans le secondaire ?

– À Suresnes aussi [...] puis comme j'avais voulu faire des études scientifiques, mais ça m'a fait chier assez vite, j'ai laissé tomber, je travaillais comme pion en même temps. J'ai essayé de faire des études littéraires qui m'auraient plu mais j'ai échoué. Donc j'ai repris du droit sur le tard et c'est en 1966 à vingt-quatre ans, après avoir été instit suppléant dans un bidonville à Nanterre dans une école [...] que je m'aperçois que les gosses ça m'emmerde un peu, je me dis qu'il faut faire autre chose<sup>6</sup>. »

L'idée est de se servir dans le cadre de l'interaction du paravent positiviste qu'autorisent les statistiques pour que l'enquêté fournisse dans un premier temps des indications succinctes sur sa socialisation primaire avant, dans un second moment, de tenter par quelques relances de lui demander de préciser certains points. Il est arrivé que ce type d'interactions ne permette pas d'inciter l'enquêté à fournir des éléments supplémentaires à ceux qu'exigerait selon lui une enquête statistique « basique ». Mais dans le cas cité ci-dessus, comme dans d'autres, c'est en fait véritablement un nouvel entretien qui recommence, aussi long que le premier et qui porte véritablement sur la trajectoire biographique de l'enquêté. Certes, l'instauration d'un tel rapport de force ne contraindra jamais un enquêté réticent à se confier largement sur sa sphère privée. Ce procédé a toutefois le mérite d'autoriser une tentative d'incursion au-delà du rôle institutionnel pour lequel l'entretien a été sollicité. Surtout, cette pratique d'enquête répond là aussi à un idéal qui vise à faire de l'entretien un moment d'objectivation permanent – un moment qui autorise l'immixtion des autres outils d'enquête dans le déroulement de l'entretien. Si elles permettent de rendre moins déséquilibrée la relation d'entretien avec des imposants, il est probable que les deux pratiques évoquées ci-dessus (utilisation des archives et mobilisation de l'argument statistique) posent inévitablement un

autre problème : celui de la position de l'enquêteur vis-à-vis de l'enquêté, de son éthique et de ses éventuels dilemmes moraux.

## Au-delà de l'asymétrie : des problèmes méthodologiques à discuter collectivement

Alors que la littérature existante insiste très largement sur les problèmes posés par l'asymétrie, nos entretiens avec des dirigeants ont en revanche soulevé un ensemble de problèmes sur lesquels les manuels restent étrangement silencieux, voire donnent des conseils qui nous semblaient intenable. Faute de place nous évoquerons ici seulement trois de ces problèmes en commençant par les questions de « la confiance » et du « mensonge ».

### *Morale de classe ou morale professionnelle ?*

Là où – à en croire certains livres de méthode – l'entretien semi-directif exigerait une « attitude démocratique et chrétienne de respect de la personne » (Grawitz 1990 : 754)<sup>7</sup>, à rebours de cette attitude fraternelle ne doit-on pas parfois mentir à un enquêté et doit-on toujours respecter ses volontés ? Encore une fois, il est difficile de répondre à cette question si l'on met en équivalence entretien informatif et objectivation participante. Si l'on considère, comme nous l'avons fait ici, l'entretien comme une étape d'un processus d'objectivation plus général, un ensemble de questions de méthode ne se pose pas de la même façon. Le respect de l'anonymat, par exemple, ne prend pas le même sens lorsqu'il s'agit seulement de protéger une source privilégiée (un peu comme le ferait un journaliste), ou lorsque l'anonymisation empêche le repositionnement de l'enquêté dans un espace de positions : le

patronyme étant, par exemple dans le cas de hauts fonctionnaires issus de grandes familles, un marqueur social décisif (Saint-Martin 1980). De même, la question de l'utilisation d'un magnétophone ne prend pas le même sens. Le statut de la parole n'est pas le même lorsqu'on procède à un entretien informatif, puisqu'il suffit alors d'avoir pris des notes pour recomposer a posteriori des éléments donnés par l'enquêté (il est d'ailleurs significatif que S. Cohen rejette l'utilisation du magnétophone – auquel il n'a jamais eu recours<sup>8</sup>). Là encore un profond désaccord théorique se cristallise sur une dissension méthodologique. La substitution d'un mot prononcé par l'enquêté par un autre a des effets désastreux, si l'on considère comme un acquis des sciences sociales que le langage n'est pas neutre et qu'il ne véhicule pas seulement de l'information. Comme dans l'exemple cité ci-dessus sur « la volonté d'augmenter ses pouvoirs » formulée par M. Massenet, substituer un mot à un autre ou utiliser des notes prises (servilement) au cours de l'entretien reviendrait à renoncer à restituer un rapport au rôle, un rapport aux fonctions de l'enquêté. Ne pas pouvoir enregistrer un entretien ou pire « devoir rendre une cassette » (Beaud et Weber 2003 : 208-210) a toujours été vécu dans notre propre recherche comme un échec, car on ne peut alors que reconstituer après coup ce qui a été dit à partir de nos propres mots. Si, dans le cas où l'enquêteur est le plus doté en capital culturel, ce type d'exercice conduit inévitablement le chercheur à se faire le ventriloque des classes populaires, ce biais est à nos yeux tout aussi gênant lorsqu'on procède à une enquête sur des dominants. Il conduit le plus souvent le chercheur à plaquer sur les pratiques des acteurs étudiés ses propres problématiques. Il y a là une vraie question de méthode qui pose indissociablement le problème des possibilités d'enquête auprès des élites. Cet

impensé de certains manuels ne se limite d'ailleurs pas à la question du recueil des données, il est aussi présent lorsqu'il s'agit d'aborder la restitution des résultats.

### *Administration de la preuve et respect de l'accord préalable avant citation*

Quels propos peut-on véritablement citer? C'est là une deuxième question qui se pose dans l'immédiate continuité de la précédente et qui, elle aussi, est relativement absente de la littérature existante. Si aux yeux de certains auteurs, les citations d'entretiens donnent «l'illusion d'avoir accédé à la vérité et l'authenticité» mais ne prouvent «pas grand-chose» (Cohen 1999c: 48) c'est, là aussi, parce que la place accordée à l'entretien dans l'administration de la preuve n'est pas la même. Dans notre recherche, les citations d'entretien n'ont jamais été mobilisées pour prouver qu'un spécialiste recoupait les faits avancés ou bien pour laisser croire qu'on accédait à la vérité, mais bien, la plupart du temps, pour donner à voir ce que peut être une prise de position depuis une position sociale particulière. Les mots ne valent pas en soi pour prouver qu'on a accédé à la «vérité» d'une décision administrative, mais pour donner à voir la façon dont l'enquêteur peut mettre en mots un rapport à son propre rôle social. Dans cette perspective, les propos recueillis ne deviennent en eux-mêmes progressivement des données que lorsqu'ils peuvent, par exemple, être mis en écho avec les résultats statistiques ou la poursuite du travail sur archives. Dès lors il n'est pas certain que l'entretien, même le moins réussi (le plus «violent», le plus court, celui où l'on a l'impression de s'être fait imposer une problématique...), n'ait pas quelque utilité du moment où il reste irréductiblement la parole d'un agent – certes suscitée artificiellement par l'enquêteur – mais produite depuis une position dans l'espace social.

Par ailleurs, citer est aussi un moyen de laisser son travail accéder à la critique des pairs en donnant un accès direct aux matériaux récoltés. On rejoint là les débats anciens sur l'administration de la preuve quand on travaille sur les élites (Freitag *et al.* 1976): citer est, à notre sens, sans doute mille fois préférable à une simple note de bas de page précisant l'existence d'un entretien auquel le lecteur n'aura jamais accès. Ce dernier – totalement dépendant de l'interprétation qu'en propose le chercheur – ne peut dans ce cas de figure à aucun moment juger par lui-même du contenu de l'interaction. Si l'on prend en compte ne serait-ce que ces deux éléments (importance des mots utilisés et possibilité d'accès à la preuve), doit-on dès lors se soumettre systématiquement au respect de l'autorisation préalable ou au respect du «off» tel qu'il s'impose plus ou moins dans une interaction journalistique? Contre les consignes allusives de l'enquêteur (et contre les consignes de Madeleine Grawitz), nous citons par exemple dans nos travaux cet entretien avec un conseiller d'État qui décrit très largement, malgré quelques réticences, «l'état d'esprit» dans lequel un de ses pairs peut en venir à occuper des fonctions en lien avec l'immigration:

«Quels étaient les critères qui étaient fixés par le gouvernement à votre nomination à la DPM? [...] – Bon, il se trouve que vous n'êtes pas obligé de le mettre forcément dans votre thèse mais je vous le dis très simplement. X qui à l'Élysée était assez influent sur les nominations me connaissait personnellement parce que l'on s'était côtoyés au Conseil d'État et qu'il avait une certaine confiance en moi. Je crois que le critère essentiel était quand même quelqu'un qui venait du Conseil d'État à un âge où on peut être effectivement directeur d'une administration [...].

– Vous connaissiez la DPM avant?

– Oui bien sûr. Y est un de mes amis personnels.

– Vous aviez quel regard ?

– Je n'ignorais pas que la DPM était une administration, comme toutes les administrations qui n'a pas forcément les effectifs et l'encadrement le plus performant de la fonction publique. Ça je savais très bien que je n'allais pas à Bercy.

– Quand vous êtes nommé à l'immigration, vous ne vous dites pas que c'est un thème délicat à gérer...

– Si si ! Je sais qu'il est délicat. On a quand même... que ce soit à la Cour des comptes – comme mon frangin qui est à la Cour des comptes, ou comme Y et moi ... Conseil d'État on n'a pas grand-chose à craindre, car *on sait bien que si ça ne marche pas on reviendra dans son corps d'origine sans problème<sup>9</sup>.* »

L'intérêt de cet extrait d'entretien pour notre recherche tenait presque entièrement dans cette dernière phrase. Cette expression d'une distance au rôle (« on reviendra sans problème »), qui ne transparait jamais des archives et qu'on ne peut non plus saisir via l'instrument statistique, pouvait ici être appréhendée d'une façon bien plus fine. Soumettre systématiquement le travail scientifique à l'autorisation préalable pour ce type de citations pose problème. Pour peu que, comme dans ce cas précis, le chercheur estime que le dévoilement de ce genre de détails fait sens, l'autocensure confinerait à mettre de côté une part de connaissance au nom du respect d'une convention dont on ne perçoit pas en vertu de quoi elle primerait sur le travail scientifique (pour peu que la personne bienveillante à l'Élysée soit dans ce cas précis rendue anonyme). Loin de répondre à un idéal de neutralité, elle conduirait, en outre ici, à faire primer la volonté du gouvernant sur le dévoilement des logiques sociales qui président au fonctionnement d'un État-nation vis-à-vis des travailleurs immigrés. Le même type de dilemme se pose lorsque des entretiens très poussés conduisent à l'obtention d'archives privées qu'il est possible d'exploiter ou de

photocopier. Dans ces interactions de fin d'entretien, pas toujours très formalisées et où les consignes ne sont pas toujours explicites, le chercheur se trouve là aussi seul face à des choix sur ce qu'il s'autorise à inclure ou non dans le produit final de sa recherche. Cette question des conditions de citation des entretiens ou d'utilisation d'archives privées mériterait d'être beaucoup plus largement discutée au sein de la profession avant que des règles aussi abruptes que celles subitement décrétées aux États-Unis – par exemple à travers le programme Human Subject Protection<sup>10</sup> – ne s'imposent aux chercheurs sans que ces derniers n'aient produit le début d'une réflexion autonome. La hiérarchisation de cet ensemble de normes contradictoires ne peut être résolue que collectivement. Il est probable qu'une des limites principales en la matière, et sur laquelle on soit capable de rapidement s'accorder, soit la limite imposée par la nécessité de préserver la règle de « réfutabilité » : il convient bien sûr de ne pas rendre impossible l'accès au terrain pour ceux qui souhaiteraient à leur tour procéder à une recherche.

*Ni « art du funambule », ni match de boxe : l'entretien comme un révélateur de la position du chercheur et des sciences sociales*

Enfin une troisième question aurait mérité, au regard de notre expérience, d'être plus explicitement posée dans la littérature existante : celle de la diffusion, même a minima, des références canoniques des sciences sociales dans les classes dominantes. Si l'on considère les entretiens avec des dirigeants non pas comme un « art du funambule » (Cohen 1999c : 49) mais comme des formes d'objectivation participante, le chercheur n'en finit véritablement jamais avec un questionnement sur sa propre position mais aussi plus largement sur la position des sciences sociales. Ce point devrait là aussi

faire objet d'une réflexion collective interrogeant la capacité d'une profession à produire un point de vue sur le fonctionnement des élites qui ne soit tributaire ni d'une revanche de classe, ni d'une forme d'admiration, ni même enfin d'un tropisme scolastique.

Faute de place, nous ne développerons ici qu'un seul exemple. Dans le cas de notre recherche sur l'immigration, les hauts fonctionnaires développaient très souvent une forme de critique de l'intellectualisme à partir de références littéraires que l'enquêteur aurait pu lui-même choisir de mettre en exergue à un chapitre. La capacité de certains enquêtés à donner ainsi de leur propre trajectoire et de leur propre rôle une lecture esthétisée était alors souvent déstabilisante et rappelait la capacité de tout enquêté à produire « une vision hautement stylisée de son existence » (Bourdieu 1998 : 1389). Cette aptitude à mobiliser tous azimuts les sciences sociales, la philosophie<sup>11</sup> ou même le marxisme pour mettre à distance ce qui peut être perçu comme des critiques émises depuis les sciences sociales contre ceux qui sont « aux manettes » ou « se salissent les mains » rendait difficile toute prétention à objectiver ceux qui se font, quand il s'agit d'immigration, les agents d'un processus de domination étatico-national. En effet, les entretiens réalisés abondaient de ces discours sur le « réalisme », le « pragmatisme » (Laurens 2005), sur ces contraintes qui s'imposent à ceux qui gèrent mais que ne connaissent pas les « intellos » et « les esprits des bords de la Seine ».

Dans ce cas précis, l'effort d'empathie nécessitait, autant que faire se peut, de se tenir à égale distance de l'adhésion au tropisme gestionnaire et de la condamnation militante ou intellectualiste de ceux qui

avaient, par exemple, rédigé des textes très restrictifs à l'égard des travailleurs immigrés. Mais cette capacité des fonctionnaires-gouvernants à préfigurer leur propre objectivation par un travail de représentation n'est sans doute pas propre aux hauts fonctionnaires en charge de l'immigration. Elle pose véritablement question à l'ensemble d'une profession qui, prétendant expliquer le fonctionnement de l'espace social, voit se rejouer sans cesse dans ce type d'entretiens sa capacité à fournir une analyse qui ne se limite pas à recueillir les discours, ou les formes de justification, des dirigeants sur leurs propres pratiques. D'une manière générale, les textes et manuels existants appréhendent cette capacité des imposants à esthétiser leur trajectoire comme un simple sous-produit de l'asymétrie de la relation ou de la situation interactionnelles. Il serait plus sûr d'énoncer clairement tout l'effort que représente une tentative d'objectivation compte tenu de la situation paradoxale où se trouvent les sciences sociales aujourd'hui. Tout enquêté « dominant » connaît certains des outils que le chercheur mobilise (nos enquêtés avaient tous lu les livres de Patrick Weil, nous interrogeaient sur Pierre Bourdieu ou sur d'autres auteurs) et le chercheur voit dès lors sans cesse remise en cause sa capacité à adapter ses propres outils d'analyse face à la « sociologisation » et la sophistication permanentes qui caractérisent la justification de certaines formes de domination. Là encore, sur ce dernier point, la réponse apportée ne pourra être que collective et passera inévitablement par une réflexion sur les effets de la diffusion constante de certains schèmes d'analyse issus des sciences sociales au sein de l'espace social.

## Ouvrages cités

- AMIRAUX, Valérie et Daniel CEFAL (éd.). 2002. *Cultures et Conflits*, n° 47, « Les risques du métier. Engagements problématiques ».
- BEAUD, Stéphane et Florence WEBER. 2003. *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*. Paris, La Découverte (Repères).
- BONGRAND, Philippe et Pascale LABORIER. 2005. « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 1 : 73-111.
- BOUMAZA, Magali et Aurélie CAMPANA (éd.). 2007. *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 1, numéro spécial « Enquêter en milieu difficile ».
- BOURDIEU, Pierre. 1998. « Comprendre » in P. Bourdieu (éd.), *La misère du monde*. Paris, Seuil (Libre examen) : 1389-1424.  
— 2003. « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 150, n° 1 : 43-58.  
— et Luc BOLTANSKI. 1975. « Le titre et le poste : rapports entre le système de production et le système de reproduction », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 2 : 95-107.
- BROWN, Lynn *et al.* 1990. « Interviewing Political Elites », *PS: Political Science and Politics*, vol. 23, n° 3 : 451-455.
- CHAMBOREDON, Hélène *et al.* 1994. « S'imposer aux imposants : à propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, n° 16 : 114-132.
- COHEN, Patricia. 2007. « As Ethics Panels Expand Grip. No Field is off Limits », *New York Times*, 28 février.
- COHEN, Samy. (éd.). 1999a. *L'art d'interviewer les dirigeants*. Paris, Puf (Politique d'aujourd'hui).  
— 1999b. « L'interview démythifiée », in S. Cohen (éd.) : 4-17.  
— 1999c. « Enquêtes au sein d'un "milieu difficile" : les responsables de la politique étrangère et de défense », in S. Cohen (éd.) : 17-51.
- EYMERI, Jean-Michel. 2003. « Frontières ou marches ? De la contribution de la haute administration à la production du politique », in Jacques Lagroye (éd.), *La politisation*. Paris, Belin (Socio-histoires) : 47-77.
- FREITAG, Peter *et al.* 1976. « Problems of Proof in Elite Research », *Social Problems*, vol. 23, n° 3.
- FRIEDBERG, Erhard. 1999. « L'entretien dans l'approche organisationnelle de l'action collective : les cas des universités et des politiques culturelles municipales », in S. Cohen (éd.) : 85-109.
- GRAWITZ, Madeleine. 1990. *Méthodes des sciences sociales*. Paris, Dalloz (Précis Dalloz).
- HERTZ, Rosanna et Jonathan B. IMBER (éd.). 1995. *Studying Elites using qualitative methods*. Thousand Oaks, Sage.
- LAURENS, Sylvain. 2005. « Le racisme : un attribut du populaire ? », *Plein droit*, n° 69 : 13-20.  
— 2006. « Hauts fonctionnaires et immigration en France. Socio-histoire d'une domination à distance (1962-1981) », thèse de sociologie, Paris, EHESS.
- LEGAVRE, Jean-Baptiste. 1996. « La neutralité dans l'entretien de recherche. Retour personnel sur une évidence », *Politix*, vol. 9, n° 35 : 207-225.
- LEQUESNE, Christian. 1999. « Interviewer les acteurs politico-administratifs de la construction européenne », in S. Cohen (éd.) : 51-67.
- MAUGER, Gérard. 1991. « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, n° 6 : 125-143.
- MULLER, Pierre. 1999. « Interviewer les médiateurs : hauts fonctionnaires et élites professionnelles dans les secteurs de l'agriculture et de l'aéronautique », in S. Cohen (éd.) : 57-85.
- PINÇON, Michel et Monique PINÇON-CHARLOT. 1991. « Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif », *Genèses*, n° 14 : 120-138.  
— 1997. *Voyage en grande bourgeoisie : journal d'enquête*. Paris, Puf (Sciences sociales et sociétés).
- SAINT-MARTIN (DE), Monique. 1980. « Une grande famille », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31 : 4-21.

## Notes

1. Cet article se concentre presque exclusivement sur les références francophones mais bon nombre de constats faits ici pourraient être généralisés aux travaux anglo-saxons, notamment pour ce qui concerne le rôle essentiellement « informatif » accordé à l'entretien. On pourrait se référer pour s'en persuader à l'ouvrage désormais classique et fréquemment cité de Rosanna Hertz et Jonhatan B. Imber (1995) où aucun des enquêteurs ne semble envisager de poser des questions sur les trajectoires sociales ou familiales des enquêtés.
2. On pense ici à cet ancien chargé de mission au ministère du Travail confiant ses craintes au terme d'un troisième entretien : « Oui je vous ai dit tout ça, mais bon après je sais bien que c'est comme un collier de perles et c'est la façon dont vous assemblerez les perles qui feront sens... ».
3. Conseil national du patronat français.
4. Entretien 2004. Homme, énarque, administrateur civil à la DPM (1973-1978).
5. Entretien 2004. Michel Massenet, conseiller d'État, ancien directeur de la DPM.
6. Entretien 2004. Homme, énarque, administrateur civil à la DPM (1973-1978).
7. Extrait cité par Jean-Baptiste Legavre (1996 : 209).
8. « En ce qui me concerne *je n'ai jamais utilisé cet appareil* au cours de mes entretiens. [...] Les notes ont été prises de manière aussi complètes que possible, souvent en une sorte de "sténographie" personnelle, lorsque l'interviewé avait un débit de parole particulièrement rapide et retranscrites aussitôt après l'entretien » (Cohen 1999c: 41).
9. Entretien 2004. Homme, conseiller d'État, ancien DPM.
10. L'université de New York (New York University) demande, par exemple, désormais à ses étudiants en sciences humaines et sociales de faire signer aux enquêtés un document autorisant l'exploitation ultérieure de l'entretien et leur proposant d'évaluer la violence de l'interaction. Pour un aperçu des débats en cours aux États-Unis et pour un bilan des contraintes nouvelles qui s'imposent désormais aux chercheurs en sciences sociales, se reporter aux publications de l'*American Historical Association's Institutional Review* (<http://institutionalreviewblog.blogspot.com>) ou aux travaux menés au sein de l'université de New York par le University Committee on Activities Involving Human Subjects – UCAIHS (<http://www.nyu.edu/ucaihhs>). Une prise de position publique, telle celle de Patricia Cohen (2007), peut être également intéressante à consulter.
11. Entretien 2004. Paul Dijoud, secrétaire d'État aux Travailleurs immigrés (1974-1976) : « C'est l'action qui le veut. Vous ne pouvez pas vous engager dans l'action sans faire des choix et vos choix ne reposent pas sur un sentiment de perfection. Ils reposent sur l'avis et l'idée sur lesquels vous vous engagez. Camus et Sartre ont écrit de belles choses là-dessus. »